



**FONDS NATIONAL DE RECHERCHE
DU CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ (CNFS)**

**Appel de propositions pour subventions d'appui à la recherche
2016-2018**

1. SOMMAIRE DU FONDS NATIONAL DE RECHERCHE

<i>Objectif</i>	Le Fonds national vise à appuyer la recherche qui favorise le renforcement de la formation de professionnels de la santé francophones, l'amélioration des services de santé en français et la bonification de la santé des communautés francophones.
<i>Admissibilité</i>	Les chercheur.e.s affilié.e.s aux établissements membres et aux partenaires régionaux du CNFS
<i>Période de subvention</i>	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 (2 ans)
<i>Date limite pour le dépôt des propositions</i>	21 janvier 2016

2. MANDAT ET OBJECTIFS DU CNFS ET DU FONDS NATIONAL DE RECHERCHE

Le CNFS s'est donné comme mandat d'améliorer l'accès à des services de santé en français dans les communautés francophones par la formation postsecondaire de professionnels francophones de la santé et par la recherche dans le domaine de la santé qui se rattache à cette formation et aux besoins de ces communautés.

Pour ce faire, le CNFS s'est fixé les objectifs suivants :

- connaître les besoins spécifiques des communautés et favoriser l'insertion des professionnels formés dans leur lieu de provenance;
- maximiser l'apport des institutions existantes en déployant leur capacité de formation;
- renforcer la construction identitaire en tant que valeur ajoutée des programmes du CNFS;
- favoriser l'accès à de nouvelles formations dans les communautés qui en sont dépourvues;

- faciliter l'accès à la formation en français dans le domaine de la santé pour les diverses composantes de la société canadienne, en tenant compte en particulier des apports de l'immigration et des professionnels de la santé bilingues intéressés à une pratique en français;
- favoriser les partenariats et les collaborations;
- faciliter et entretenir la liaison et la concertation au sein du réseau, ainsi qu'avec les réseaux complémentaires.

Le Fonds national de recherche a été mis en place par le CNFS dans le but :

- de bâtir la capacité de recherche dans les communautés francophones en situation minoritaire en lien avec les enjeux de la santé en français;
- d'appuyer le développement de connaissances utilisables à la résolution d'enjeux nationaux sur la santé en français en situation minoritaire.

3. THÉMATIQUES DE RECHERCHE

Les projets de recherche financés par le Fonds national doivent viser à améliorer les connaissances en ce qui a trait au mandat et aux objectifs du CNFS en vue d'assurer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Plus précisément, ils doivent favoriser le renforcement de la formation de professionnels de la santé francophones, l'amélioration des services de santé en français et la bonification de la santé des communautés francophones. Les thématiques suivantes seront privilégiées :

1. L'offre des services sociaux et de santé aux communautés francophones en situation minoritaire

- L'offre active de services sociaux et de santé en français pour les professionnels francophones : les enjeux, les compétences requises, les modes de gestion, les responsabilités partagées, la perspective des usagers, etc.
- Les rôles des patients francophones et leurs demandes actives de services en tant que partenaires de l'offre de services sociaux et de santé.
- Les modes de gestion, les pratiques, les stratégies et les outils permettant un meilleur accès, une offre accrue et une meilleure utilisation des services sociaux et de santé en français dans les communautés francophones.
- Les types de services sociaux et de santé innovants auprès de différentes populations francophones en situation minoritaire : les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les immigrants, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, etc.
- Les formes de gouvernance et les politiques publiques favorisant l'offre de services sociaux et de santé en français.

2. La formation des professionnels de la santé et des services sociaux francophones

- Les incidences de la formation appuyée par le CNFS sur le travail des professionnels francophones.
- Les enjeux et les impacts de la formation des clientèles particulières telles que : les professionnels francophones formés à l'étranger, les étudiants étrangers, les francophiles, les francophones issus de régions éloignées.
- La disponibilité des services sociaux et de santé en français dans les communautés francophones où des programmes de formation en santé en français sont offerts.
- Les enjeux liés à la formation continue et aux stages pour les professionnels francophones.

3. La santé des communautés francophones en situation minoritaire

- Les déterminants de la santé des francophones et de leurs communautés.
- Les modalités novatrices de promotion et de prévention de la santé auprès des communautés francophones et/ou par les communautés francophones.
- Les initiatives favorisant la pérennité de communautés francophones en santé.
- Les possibilités d'innovation offertes en milieu communautaire par une offre accrue de services sociaux et de santé en français.
- La mobilisation et la prise en charge de la santé par divers intervenants des communautés francophones : représentants communautaires, professionnels de la santé, familles, chercheurs, municipalités, etc.

4. FONDS DISPONIBLES

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 (2 ans), un montant total de 270 000 \$ est disponible. Le montant maximum pouvant être accordé par proposition est de 40 000 \$.

5. ADMISSIBILITÉ

La chercheuse ou le chercheur principal.e doit soumettre sa proposition au bureau du CNFS d'un *établissement membre ou partenaire*. L'ensemble des établissements membres du CNFS et certains partenaires sont admissibles au Fonds national de recherche du CNFS (voir l'Annexe I pour une liste complète des établissements admissibles).

Les établissements membres ou partenaires admissibles doivent recevoir les propositions et les soumettre par courriel au Secrétariat national de l'ACUFC/CNFS.

6. REDDITION DE COMPTES ET VISIBILITÉ DU CNFS

Le Bénéficiaire sera tenu de se conformer aux exigences de reddition du compte du Secrétariat national de l'ACUFC/CNFS en relation avec le projet financé. Cette reddition de comptes consiste d'abord en la production d'un *rapport de progrès* et d'un *rapport de fin de projet*. Ces deux rapports portent sur le déroulement des activités prévues et le bilan financier.

Ensuite, en fin de projet, le CNFS exige également un *sommaire de la recherche*. Ce sommaire présente brièvement les objectifs et les résultats obtenus.

Le Bénéficiaire sera tenu d'ajouter à ses productions (article, rapport, etc.) découlant de ce projet, les formules suivantes : « Cette recherche a été rendue possible grâce à l'appui financier du Consortium national de formation en santé, qui est financé par Santé Canada dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* » et « Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada ».

7. ÉTUDE DES DEMANDES

Un comité de sélection composé de quatre experts de la recherche en santé, provenant de milieux autres que les institutions membres et les partenaires admissibles, évaluera les propositions. Ce comité recommandera l'allocation des fonds des candidats retenus au Comité Santé/CNFS de l'ACUFC. La décision concernant l'octroi des fonds sera communiquée en mars 2016.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Pour tous les projets sélectionnés, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

1. Pertinence pour la francophonie – Le projet de recherche s'inscrit dans les visées du CNFS et des communautés francophones en situation minoritaire
 - Le projet respecte le mandat et les objectifs du CNFS.
 - Le projet respecte les objectifs du Fonds national de recherche du CNFS.
 - Les objectifs de la recherche correspondent aux thématiques prioritaires présentées dans le présent appel de propositions.
 - La recherche tient compte de la diversité culturelle et démographique des communautés francophones en situation minoritaire.
 - La recherche adopte une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire.
2. Importance et portée – Le projet de recherche contribue à l'avancement des connaissances
 - Le projet correspond à une contribution originale.
 - Les cadres théoriques, les méthodologies et la revue de littérature sont cohérents.
 - La collaboration (avec des chercheurs non universitaires, des étudiants, des praticiens, des institutions ou des communautés) est privilégiée.
 - La recherche prévoit la diffusion, le transfert et l'accessibilité ou la mise en application des résultats, y compris auprès de publics non universitaires.
 - La recherche adopte une perspective comparative et/ou favorise une approche interdisciplinaire et interinstitutionnelle.
3. Faisabilité – Le projet de recherche peut être réalisé de manière efficiente
 - Le budget est réaliste et prévoit une utilisation optimale des ressources.
 - L'échéancier des activités est réaliste et permet d'atteindre les objectifs visés.
 - Le chercheur et son équipe ont la capacité de mener le projet à terme.

Des fonds sont réservés et des évaluations distinctes sont prévues pour les projets de recherche dont le chercheur principal est un chercheur émergent¹. Il est donc important de le préciser dans la demande.

9. DÉPENSES ADMISSIBLES ET ÉTATS FINANCIERS

Le budget devra être préparé en tenant compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada. Veuillez consulter l'Annexe II pour les instructions relatives aux dépenses admissibles et à l'élaboration du budget. Veuillez noter qu'aucune dépense ne sera admissible après le 1^{er} avril 2018. Les fonds non

¹ D'après le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), un chercheur émergent est une « personne qui n'a pas encore eu l'occasion de se constituer un solide dossier de réalisations en recherche, mais qui a commencé à le faire. Les candidats qui se présentent comme étant des chercheurs émergents doivent démontrer ne pas avoir été chercheurs principaux ou directeurs de recherche pour une subvention accordée dans le cadre d'une occasion de financement du CRSH [ou des IRSC]. Ils doivent également répondre à l'un des critères suivants : 1) avoir obtenu leur diplôme le plus élevé moins de cinq ans avant la date limite du concours [...]; 2) avoir occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans une université pendant moins de cinq ans; 3) avoir occupé un poste universitaire – mais jamais un poste menant à la permanence – dans un établissement qui offre des postes menant à la permanence; 4) avoir dû interrompre ou retarder considérablement leur carrière pour des raisons de santé ou pour des raisons familiales au cours des six dernières années. » : CRSH, *Financement. Définitions*. « En ligne » : <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programmes-programmes/definitions-fra.aspx#a4> (consulté le 20 octobre 2015)

dépensés à cette échéance devront être retournés au Secrétariat national de l'ACUFC/CNFS. Chaque bénéficiaire devra déposer des états financiers à mi-parcours (31 mars 2017) et en fin de parcours (31 mars 2018).

10. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes complètes doivent être transmises en format électronique **au bureau du CNFS d'un établissement membre ou d'un partenaire admissible au plus tard le 21 janvier 2016 à 17h.** Voir les coordonnées des institutions membres et des partenaires admissibles dans l'Annexe I. La proposition doit contenir les éléments suivants :

1. Le titre du projet et un résumé du projet (maximum 500 mots);
2. Les informations sur le chercheur principal, les cochercheurs et les partenaires : prénom, nom, fonction, affiliation, adresse postale, adresse courriel; le cas échéant, indiquez si les chercheurs s'inscrivent dans la catégorie « chercheur émergent ».
3. L'identification des projets de recherche en cours sous l'encadrement du chercheur principal;
4. Les coordonnées de l'institution membre ou du partenaire du CNFS qui administrera les fonds.
5. La description de la recherche proposée : objectifs, méthodologie, contexte de l'étude, approche théorique, revue de littérature, etc. (maximum 3 000 mots);
6. Le plan de travail : objectifs, activités prévues, résultats attendus, échéanciers, personnes ou entités responsables pour chaque activité principale (maximum 1 000 mots);
7. Le plan de mobilisation des connaissances : liste des activités de transfert prévues, publics cibles, efforts d'adaptation et d'appui à l'appropriation des connaissances, activités menant à l'application de ces connaissances (maximum 750 mots);
8. Le budget détaillé et la justification du budget : présentation des dépenses et explication des activités liées aux dépenses en fonction des besoins de la recherche (se référer à l'Annexe II et compléter l'Annexe III);
9. Le curriculum vitae du chercheur principal et des cochercheurs (universitaires et collégiaux);
10. Le cas échéant, une lettre d'engagement de la part des partenaires non académiques du projet.

Le Secrétariat national de l'ACUFC/CNFS se réserve le droit de refuser toute proposition incomplète ou reçue après la date limite.

11. QUESTIONS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre de ces personnes :

Mariève Forest

Coordonnatrice de la recherche

mforest@acufc.ca

613.244.7837 poste 113

Andrée Parker

Adjointe à la recherche

aparker@acufc.ca

613.244.7837 poste 102